



PROPULSE®

Fongicide pour lutter contre les maladies du Colza

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Formulation : suspension-émulsion

Numéro AMM : 2130202

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : fluopyram
Teneur : 125g/l, soit 11.77% (m/m)
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide
Mode d'action : Inhibition de la
succinate-déshydrogénase.

Substance active : prothioconazole
Teneur : 125g/l, soit 11.77% (m/m)
Famille chimique : triazolinthione
Mode d'action : Inhibition de la
déméthylation en C14 (position ou liaison) de
la synthèse des stéroïdes.

Description

PROPULSE est un fongicide composé de deux substances actives des familles chimiques triazolinthione et Pyramide (Pyridinil-éthyl-benzamides) : prothioconazole et fluopyram.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement PROPULSE, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie à deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesures de protection des individus

Pour protéger l'opérateur, porter:
Pendant le mélange/chargement:

Une combinaison de travail (cotte en coton / polyester (35%/65% - grammage d'au moins 230 glm²) avec traitement déperlant,

Un vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
Des gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile.

Pendant l'application:

Une combinaison de travail (cotte en coton / polyester (35%/65% - grammage d'au moins 230 glm²) avec traitement déperlant,

Si application avec tracteur sans cabine : porter des gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-2 de type nitrile à usage unique pendant l'application,

Si application avec tracteur avec cabine: porter des gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-2 de type nitrile à usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase pulvérisation. Dans ce cas, il convient de noter que les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation:

Une combinaison de travail (cotte en coton / polyester (35%/65% - grammage d'au moins 230 glm²) avec traitement déperlant,

Un vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée,

Des gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile.

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton / polyester (35%/65% - grammage d'au moins 230 glm²) avec traitement déperlant et des gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile.

Pour l'emploi

- Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

- Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des organisations professionnelles.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



N'utilisez pas les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



Protégez votre santé et celle de votre entourage.



Surveillez les conditions météorologiques.



Protégez les points d'eau.



Protégez les pollinisateurs.



Préservez la faune sauvage.



➕ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHEZ-NOI

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée :

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers		
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Colza	Alternariose, Oïdiums, Phoma, Sclérotiniose, Cylindrosporiose, Pseudocercosporiose, Mycosphaerella brassicicola	1.0l/ha	1 trait./an	56	1a

1 application par an pour toutes les préparations contenant une substance active de la famille des SDHI.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale

consulter un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de [5] mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de [5] mètres par rapport aux points d'eau .

Décali de rentrée des travailleurs dans la zone traitée
48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante
Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux:

S'éloigner de la zone dangereuse.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre.

Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un

médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil.

Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -5°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082



suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Champ d'activité

PROPULSE se caractérise par sa haute performance d'efficacité, ses propriétés systémiques originales, sa polyvalence et sa persistance sur les principales maladies des crucifères oléagineuses.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes (consulter votre conseiller régional), PROPULSE s'emploie : des stades B4 à G4 selon la nomenclature du CETIOM, soit du stade 4 feuilles à 30 % des siliques ont atteint leur taille finale.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Application (matériel, pression)

Utiliser PROPULSE avec des volumes d'eau compris entre 100 à 300 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.

Conditions du milieu

Ne pas traiter en cas d'hygrométrie inférieure à 60% et par des températures supérieures à 30°C. En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué

Octobre 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr